

Cahier de doléances du Tiers État de Saint-Prix-sous-Beuvray (Saône-et-Loire)

Cahier des doléances, plaintes et remontrances du village et communauté de Saint-Prix-sous-Beuvray, chatellenie royal de Glenne.

1. Nous demandons que les représentans du tierce état du royaume soient députés aux États généraux ainsi qu'aux États particuliers de Bourgogne en égal nombre à ceux de l'ordre du clergé et de la noblesse ensemble et que la maniere de voter soit par tête et non par ordre.
2. Qu'il ne soit accordé qu'un seul impôt sous quel dénomination qu'il puisse être, lequel sera supporté par tous les sujets du royaume, sans aucune distinction de rang, privilège, et réparti sur chacun dans la proportion de ses facultés estimées.
3. Que les cottes d'office soient supprimées, comme étant un moyen de vexations d'autant plus terrible qu'il est presque impossible de se faire rendre justice à cet égard.
4. Un moyen d'accélération dans l'administration de la justice est que les juges des lieux puissent nous juger en dernier ressort jusqu'à la somme de cinquante livres, étant essentielle de terminer une foule de petits procès qui ne tendent qu'à ruiner les parties lorsqu'elles ont un moyen d'appel.
5. Que les maréchaussées soient augmentées et disposées de maniere que les campagnes ne soient plus sujettes à être dévastées par une quantité de vagabonds et mendiants qui s'y réfugient et mettent les habitans à contribution.
6. Que nos chemins fineraux, devenus impraticables par l'abandon qu'on en a fait depuis des tems très reculés soient refaits et entretenus et d'une largeur convenable.
7. Que le tabac qu'on nous fournit depuis environ deux ans soit proscrit, étant absolument mauvais, et qu'on nous en donne d'une qualité pareille à celui que nous avions avant cette époque.
8. Que le prix du sel soit de beaucoup diminué comme étant le plus souvent le seul assaisonnement des malheureux de la campagne.
9. Qu'il soit pris des mesures pour faire détruire les loups qui ravagent nos campagnes et qu'il y ait des encouragements pour ceux qui en tueront.
10. Nous demandons en outre que tous les moyens déduits dans la requête au roy des différentes corporations du tierce état de la ville de Dijon soient adoptés, déclarant que nous approuvons cette requête en tout son contenu et que nous y adérons sans restriction.